HABILITATION

N°67-003 Renouvellement

Propriétaires ou détenteurs de chiens de 1ère et 2ème catégorie

Préfecture du Bas-Rhin

Délivrée en application de la loi n°2008-582 du 20 juin 2008 renforçant les mesures de prévention et de protection des personnes contre les chiens dangereux.

Vu le décret N°2009-376 du 1er avril 2009 relatif à l'agrément des personnes habilitées à dispenser la formation prévue à l'article L.211-13-1 du code rural et au contenu de la formation,

Vu l'arrêté ministériel du 8 avril 2009 fixant les conditions du déroulement de la formation requise pour l'obtention de l'attestation d'aptitude prévue à l'article L. 211-13-1 du code rural,

Vu l'arrêté ministériel du 8 avril 2009 fixant les conditions de qualification et les capacités matérielles d'accueil requises pour dispenser la formation et délivrer l'attestation d'aptitude prévue à l'article L. 211-13-1 du code rural,

La présente habilitation est délivrée à :

NOM de naissance : DUCRET

Prénom(s) : Sylvie

Né(e) le : 3 mars 1973 à MULHOUSE HAUT -RHIN FRANCE

Commune de la naissance Département Pays

Adresse :

22	A	rue	d'Adelshoffen
Numéro de la voie	Extension(bis, ter,...)	Type de voie (avenue, etc.)	Nom de la voie

67300	SCHILTIGHEIM
Code postal	Localité/Commune

Société, structure : LE CHIEN ET VOUS 22 A Rue d'Adelshoffen 67300 Schiltigheim

qui est habilitée à dispenser la formation portant sur l'éducation et le comportement canins, ainsi que sur la prévention des accidents visée à l'article R.211-5-3 du code rural.

En application des dispositions du décret n° 2009-376 du 1er avril 2009, cette habilitation peut être retirée, en cas de non conformité, et après avoir mis Madame DUCRET Sylvie, en mesure de présenter ses observations.

Fait à STRASBOURG , le 15 JUIL. 2021

Signature et cachet de la Préfecture du Bas-Rhin

Valable pour une durée de 5 ans

Pour la Préfète,
Le Directeur de Cabinet,

Dominique SCHUFFENECKER